



PV COMMISSION SPORTIVE D25 11 octobre 2023

1. Championnat par équipes journée 1 (suite et fin)

- **D25 D1 poule 1 Frasne 1 / Saint-Vit 7**

Suite à l'explication apportée par le capitaine de Frasne sur les circonstances de l'abandon du joueur de Saint-Vit Jean-Claude DOUDOU (survenue du décès d'un proche pendant la rencontre), la Commission Sportive décide de ne pas appliquer la perte de points-classement pour sa première partie non disputée.

- **D25 D4 poule 2 Les Banno 2 / Ornans 3**

Rencontre reportée au 29/09, le joueur Pablo Luis BORBOLLA-SANCHEZ des Banno n'était pas qualifié à la date initiale de la rencontre (journée 1 du 22/09), licence renouvelée le 28/09 (article II.110 des règlements sportifs).

- Les 2 parties gagnées par le joueur ne sont pas comptabilisées dans le score de la rencontre. Le score devient match nul 9/9 au lieu de 11/7. Les parties individuelles sont conservées pour les points-classement des joueurs.
- L'équipe des Banno 2 est considérée comme ayant joué à 3 joueurs (1^{ère} fois).

- **D25 D4 poule 2 Morre Etalans 3 / Champlive 4**

Le joueur René BLACHE de Morre Etalans, inscrit sur la feuille de rencontre, n'était pas présent dans la salle. Après interrogation des capitaines, il s'avère qu'ils ont appris son absence pour raison de santé après que la feuille ait été établie et la première partie commencée. Les 5 parties du joueur ont néanmoins été inscrites perdues normalement avec des scores dans les manches, au lieu de les déclarer perdues par forfait.

La Commission Sportive décide de ne pas sanctionner les équipes, l'anomalie semblant plutôt relever d'une méconnaissance de la façon de faire que d'une volonté délibérée de « tricher ».

- Rétablissement des 5 parties perdues par le joueur en parties perdues par forfait
- L'équipe de Morre 3 est comptabilisée comme ayant joué à 3 joueurs (1^{ère} fois).

2. Championnat par équipes journée 2

- **D25 D2 poule 1 Pouilley-les-Vignes 3 / Pelousey 2**

Pelousey 2 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS)

- **D25 D2 poule 1 Ornans 2 exempt**

Oubli de remonter sa feuille de rencontre contre exempt.

→ Demande de composition de l'équipe à envoyer au plus tard vendredi 13/10 à la Commission Sportive

→ **Amende 15 €**

- **D25 D1 poule 2 Avanne Aveney 2 / Marchaux 1**

Manque la signature du JA au recto de la feuille.

→ **Rappel à l'ordre : les 6 signatures doivent être apposées sur une feuille de rencontre**

- **D25 D4 poule 2 Bouclans 3 / Pelousey 4**

Pelousey 4 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS)

- **D90 D1 poule 2 L'Isle s/Doubs 2 / Danjoutin 6**

Le joueur Patrick JEANCLER de L'Isle s/Doubs abandonne avant sa 2^e partie de simple, sans rapport de JA.

→ Perte de ses points pour sa première partie de simple non disputée contre M.SCHMITT (sans que celui-ci n'en bénéficie)

→ **Rappel à l'ordre : tout abandon de joueur en cours de rencontre doit faire l'objet d'un rapport de JA**

- **D90 D2 poule 2 Fesches-le-Châtel 2 / Bavans 3**

Manque la signature du JA au recto de la feuille.

→ **Rappel à l'ordre : les 6 signatures doivent être apposées sur une feuille de rencontre**

- **D90 D2 poule 2 Offemont 2 / Seloncourt 4**

Manque la signature du JA au recto de la feuille.

→ **Rappel à l'ordre : les 6 signatures doivent être apposées sur une feuille de rencontre**

- **D90 D3 poule 1 Fesches-le-Châtel 3 / Pont-de-Roide 1**

Fesches-le-Châtel 3 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

Il manque la saisie des 5 parties gagnées par forfait par Pont-de-Roide 1 contre le joueur absent. La feuille a été signée avec un score de 10-3 au lieu de 10-8.

→ **Amende 10 € pour saisie incomplète pour Fesches, responsable de la feuille.**

- **D90 D4 poule 1 Vézelois 5 / Fesches 4**

Manque la signature du JA au recto de la feuille.

→ **Rappel à l'ordre : les 6 signatures doivent être apposées sur une feuille de rencontre**

- **D90 D4 poule 1 Seloncourt 6 / Damprichard 3**

Il est avéré que cette rencontre n'a jamais eu lieu. Remontée d'une fausse feuille de rencontre dans SPID par l'équipe de Seloncourt 6 avec un score de 16-1 (un seul double saisi, seul point-partie pour Damprichard), à la demande de Damprichard 3, pratique qui est inacceptable. La Commission Sportive saisie du dossier décide d'appliquer les sanctions habituelles pour un tel cas. Ni le demandeur, ni l'adversaire ne doivent accepter une telle pratique.

→ **Rencontre perdue par pénalité pour les 2 équipes (0 point-rencontre)**

→ **Amende 50 € pour chacune des deux équipes.**

3. Rappels pédagogiques

- Lorsqu'une rencontre est reportée, tous les joueurs disputant la rencontre doivent être qualifiés à la date initiale de la rencontre (article II.110 des règlements sportifs). En résumé, une équipe ne peut pas profiter de la licenciation d'un nouveau joueur entre la date prévue et la date du report.
- Une feuille de rencontre doit obligatoirement être signée recto et verso par les 2 capitaines et le JA, soit 6 signatures au total, pour être valable (règlement fédéral). GIRPE vous informe, dans la fenêtre de blocage final, que les signatures sont incomplètes, avec une **coche rouge**. Il faut alors abandonner le blocage (et non pas le valider) pour remédier à l'oubli avant de bloquer à nouveau la feuille.
Si nous constatons trop de manquement à ce rituel connu des signatures, nous serons contraints de proposer à nouveau des amendes pour ces oublis.

- Toutes les parties doivent être saisies pour marquer tous les points-parties de la rencontre, lorsqu'une équipe est incomplète (**le total des points doit faire 18**). GIRPE vous demande lors de la saisie d'une partie impliquant l'absent de confirmer que le joueur devant jouer contre l'absent est bien présent dans l'aire de jeu : il faut bien sûr répondre oui pour qu'il remporte la partie par forfait.
Seuls cas exceptionnels où le total ne fait pas 18 points :
 - 1) Si les deux équipes sont incomplètes (le simple entre les deux absents ne donne de point à personne, et éventuellement un des doubles si les deux absents sont dans le même double).
 - 2) Si un des joueurs de l'équipe complète a abandonné ou déclaré forfait avant sa partie contre absent dans l'ordre chronologique de la feuille, il ne doit pas marquer le point contre absent (il faut alors répondre non à la question s'il est bien présent dans l'aire de jeu).
 - 3) Si deux joueurs (un dans chaque équipe) ont abandonné ou déclaré forfait avant leur partie, aucun point n'est distribué non plus entre les deux joueurs.

- Lorsqu'un joueur déclare forfait en cours de rencontre ou abandonne en cours de partie, le JA doit inscrire un rapport au dos de la feuille. Déjà dit dans le rapport précédent, mais la pédagogie ne semble pas avoir été transmise à tous les capitaines d'équipes.

- Lorsqu'un joueur prévu pour jouer la rencontre ne se présente pas, pour quelque raison que ce soit, malgré sa présence sur la feuille de rencontre, il n'est pas permis de saisir une défaite « normale » avec des scores de manches aléatoires pour ses parties. Il doit être déclaré « forfait » sur l'ensemble de ses 5 parties (4 simples et 1 double).

- Il est inacceptable de demander et d'accepter de rédiger une fausse feuille de rencontre. Les deux équipes commettent une faute grave dans ce cas et sont sévèrement sanctionnées.
 - Une équipe peut jouer à 3 joueurs (2 fois par phase, ou 1 fois en D1).
 - Elle peut s'entendre pour une autre date, si les 2 équipes sont d'accord la Commission Sportive n'est pas fermée contre le report d'une rencontre, on est là pour jouer.
 - Elle peut décider de jouer à 2 avec comme simple conséquence la rencontre perdue par pénalité et une amende minimale de 20 €.
 - Elle peut en dernier recours déclarer forfait (1 fois dans la saison).



Jean-Michel HELLER
Commission Sportive Départementale